

**1948-2008 :**

**Palestine colonisée**

**Peuple dépossédé**

**Activités prévues à Lausanne et dans le Canton de Vaud**

**Jeudi 15 mai, 20h salle des Cantons Gare CFF :**

**Meeting avec Michel Warschawski** (Juif israélien, militant anti-colonialiste codirecteur de l'Alternative Information Center à Jérusalem) et **Alhadji Bouba Nouhou chercheur** (Centre d'études et de recherches sur le Monde Arabe et Musulman, Uni Bordeaux 3 ) **sur le thème :**

**« Pourquoi depuis 60 ans cet Etat palestinien ne voit-il pas le jour ?**

**Peut-on parler de paix et comment ? »**

**Org. CUP-Vaud, Peace Watch**

**Jeudi 22 mai à 19h. au Café -théâtre Le Bourg :**

**Débat :** la dimension religieuse dans le conflit israélo-palestinien

avec **Ahmed Benani**, anthropologue des religions et **Ur Shlonsky**, linguiste à l'Université de Genève

**à 20h.30 Film :** Paradise Now de Hany Abu-Assad

**dès 22 h.00** Projection de photos, de graffitis du mur et programmation musicale

**Org. Cup-Vaud, Observatoire international des affaires de la Palestine**

**Du 19 au 30 mai à l'Université de Lausanne-Dorigny (Anthropôle)**

**Exposition « Tulkarem Palestine occupée »** photos de Marc Juillard

**Org. Peace Watch**

**Lausanne jeudi 29 mai à 20h.30 au "Pois Chiche" et**

**Nyon mardi 3 juin 20h.30 au café "Le Différentiel"**

**« Eclats de mémoire »** Spectacle de Béatrice Leresche avec Redouane Haribe, joueur d'oud, récits de la Nakba, contes tirés de la tradition orale palestinienne et poèmes

**Il y a 60 ans, le 29 novembre 1947, les Nations Unies décidaient, sans demander leur avis aux Palestiniens, de partager la Palestine entre « un Etat juif et un Etat arabe ». Au terme de la guerre de 1947-1949, Israël s'était emparé de plus de 78% de la Palestine historique. 80% des habitants palestiniens, soit 800 000 personnes, furent chassées de leur terre et devinrent des réfugiés. Et l'Etat de Palestine ne verra pas le jour...**

### **60 ans de ségrégation et de colonisation : la paix ou l'apartheid**

Depuis, le peuple palestinien a subi le refus israélien d'appliquer le droit international. Le droit au retour des réfugiés, inscrit dans la résolution 194 de l'ONU a été dénié au nom de la sécurité et de la nécessité de maintenir une majorité juive en Israël. En 1967, il y a plus de 40 ans, Israël s'empare de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, et annexe Jérusalem-Est. La violence de l'occupation vint ainsi s'ajouter à l'exil forcé des Palestiniens. Terres confisquées, colonisation, répression de toute résistance, châtiments collectifs, discriminations contre les Palestiniens « citoyens d'Israël » et aujourd'hui, construction du Mur et blocus de la bande de Gaza. Au détriment du droit international, Israël met en place un système de ségrégation totale entre les Palestiniens et les Israéliens. L'alternative formulée par l'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter, est plus que jamais d'actualité : Israël doit choisir entre la paix, ou l'apartheid.

### **60 ans d'injustices : la paix ou l'extension de la guerre**

4 guerres israélo-arabes, 2 Intifadas, trop de morts. Israël est l'allié stratégique des Etats-Unis dans la politique de domination du Moyen-Orient, appuyée par cette idéologie guerrière du « Choc des Civilisations » que nous combattons.

A l'occupation israélienne en Palestine, s'ajoutent la guerre contre le Liban l'été dernier, l'occupation de l'Irak et les menaces de guerre contre l'Iran, alimentant le cercle infernal de la violence, au risque d'une explosion régionale voire internationale.

Après 60 ans de manque de courage politique, il est temps pour nos dirigeants de prendre conscience de l'urgence d'œuvrer pour qu'Israël se plie enfin aux exigences du droit international. Quels que soient leurs dirigeants, les Palestiniens ont des droits, ils doivent être respectés. Nous soutenons leur résistance légitime contre l'oppression. Si la sécurité est un droit, pour tous, nulle partie n'obtiendra la paix au détriment des droits de l'autre.

- **Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.**
- **Application du droit international : droit au retour des réfugiés, retrait israélien de tous les territoires occupés, démantèlement du Mur et des colonies, libération des prisonniers politiques palestiniens, un Etat palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale.**
- **Des sanctions contre Israël tant qu'Israël viole le droit international : suspension des accords économiques d'association, non à la collaboration militaire Suisse-Israël.**